

Image not found or type unknown



Récupération de loyer impayés

Par **albod**, le **25/05/2009 à 10:01**

Bonjour, rnje loue une maison depuis 2001rnmon locataire à accumulé des retards de loyer de 2001 à 2009rnje ne lui jamais réclamé par courrier ces retards de paiementrnsuis je en droit de le faire même si cela remonte à 2001rnmerci

Par **Solaris**, le **25/05/2009 à 10:20**

Bonjour, rn rn rnVous pouvez réclamer sur 5 ans en arrière sauf que les loyers ne s'arréagent pas donc en principe et sauf stipulation contraire, les loyers payés payent les plus anciens. Donc, si votre reliquat est inférieur à 5 ans de loyer vous pouvez les recouvrer.